

tableau 15 : Subjectiles bois et dérivés - Travaux extérieurs(verniss et lasure)

Subjectiles bois admis (voir 5.6)	Qualité de surface	Vernis ^{1) 4)}							Lasure ⁴⁾							
		État de finition recherché		Brossage	Impression ²⁾	Ponçage	Vernis première couche	Ponçage	Vernis deuxième couche	Qualité de surface	État de finition recherché		Brossage	Impression ²⁾	Couche intermédiaire	Couche de finition
		Satiné	Brillant								Mat	Satiné				
Bois massif Contreplaqué ⁵⁾	Poncé	Finition B		X	X		X	X	X	Sciage propre ou rabotage ou poncé au gros grain	Finition C ³⁾		X	X	X	X
		Finition A		X	X	X	X	X	X							

1) Suivant nature du vernis, des précautions et traitements appropriés sont appliqués sur certaines essences exotiques telles que le teck, l'iroko, le doussié.
 2) L'impression conditionnant la durabilité des ouvrages doit être exécutée de préférence en atelier par le fabricant ou le corps d'état concerné, ou, à défaut, sur chantier, avant pose, à l'abri des intempéries. L'impression et la couche intermédiaire peuvent être un produit spécifique ou le même produit que celui employé pour la finition.
 3) En travaux extérieurs, l'état de finition reflète celui du subjectile et les critères de qualité à rechercher en priorité sont la protection et la durabilité.
 4) Le maître d'ouvrage ou son représentant doit s'assurer que ce qu'il prescrit pour l'extérieur est compatible avec l'existant intérieur (voir paragraphe 6.5.4.4).
 5) À l'extérieur, les seuls panneaux utilisables sont les contreplaqués extérieurs selon la norme NF B 54-161 (voir paragraphe 5.6.2.2.2).

CD-Reef V3 - Édition 146 - Décembre 2006
 Document : NF P74-201-1 (DTU 59.1) (octobre 1994) : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (octobre 2000) (indice de classement : P74-201-1)

Subjectiles Bois admis (voir 5.6)	Qualité de surface	Peinture ²⁾							
		État de finition recherché		Brossage	Impression ¹⁾	Ponçage	Couche intermédiaire	Ponçage	Couche de finition
		Satiné	Brillant						
Bois massif Contreplaqué	Raboté ou poncé	Finition C		X	X		X		X
		Finition B		X	X	X	X		X
		Finition A		X	X	X	X	X	X
<p>Des précautions et traitements appropriés, au niveau de l'impression, sont à prendre sur certaines essences exotiques, telles que le teck, l'iroko, le doussié.</p> <p>1) L'impression conditionnant la durabilité des ouvrages doit être exécutée de préférence en atelier par le fabricant ou le cops d'état concerné, ou, à défaut, sur chantier, avant pose, à l'abri des intempéries. L'impression et la couche intermédiaire peuvent être un produit spécifique ou le même produit que celui employé pour la finition.</p> <p>2) Le maître d'ouvrage ou son représentant doit s'assurer que ce qu'il prescrit pour l'extérieur est compatible avec l'existant intérieur (voir paragraphe 6.5.4.4).</p>									

CD-Reef V3 - Édition 146 - Décembre 2006
Document : NF P74-201-1 (DTU 59.1) (octobre 1994) : Peinture -
Travaux de peinture des bâtiments - Partie 1 : Cahier des clauses
techniques + Amendement A1 (octobre 2000) (indice de classement :
P74-201-1)